

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Salle du conseil, en mairie

Le Jeudi 23 MAI 2024 à 19 heures

Affichée, le 18/01/2024

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 Avril 2024

I) INTERCOMMUNALITE

1. Débat sur le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) PLUi 87.

II) RESSOURCES HUMAINES

2. Création poste Chef d'Equipe – Agent de Maîtrise.
3. Mise en place du Compte Epargne Temps
4. Recrutement Vacataire

III) AFFAIRES GENERALES

5. Convention de servitudes – ENEDIS
6. Convention autorisation de passage, balisage, entretien avec la FFRandonnée
7. Partenariat avec le Campus Montravel

IV) QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,

Marc ARCHER

